



31 rue de la Grange aux belles
75010 Paris



25/27 rue des Envierges
75020 Paris



Collectif des Travailleurs Sans Papiers
de Vitry-sur-Seine (94)

Depuis fin octobre 2021, trois grèves de travailleurs sans papiers ont démarré successivement. Ces derniers ont formé des piquets devant leurs entreprises : RSI, une société d'intérim, basée à Gennevilliers (92), DPD, filiale de La Poste pour le colis, au Coudray-Montceaux (91) et Chronopost, l'autre filiale colis de La Poste, à Alfortville (94). Ils réclament leur régularisation auprès des préfetures qui, depuis, font la sourde oreille. Nous nous adresserons à leur ministère de tutelle, l'Intérieur :

L'État organise la surexploitation des Sans-papiers par les entreprises

Gérald Darmanin a été reconduit récemment comme ministre de l'Intérieur. Il y a quelques mois, il s'était fait remarquer par une intervention atypique sur la question des travailleurs sans-papiers.

10 novembre 2021, sur Europe 1, Gérald Darmanin dénonce le rôle des entreprises dans l'exploitation des travailleurs sans-papiers

Il a dénoncé, lors de cet interview, le discours de certains candidats à la présidentielle sur l'immigration. Il notait que « *jamais ils ne s'en prennent aux entreprises. On peut s'en prendre aux étrangers en situation irrégulière qui se trouvent sur le sol national, mais il y a aussi des entreprises, de très grandes marques, qui les font venir* » et d'insister : « *C'est aussi de la faute de certains capitalistes d'utiliser la misère humaine. Et dans les candidats (...) il n'y a pas beaucoup de dénonciation de ces chefs d'entreprise.* »

Exploitation des Sans-papiers, l'État montre l'exemple

Nous démentons les propos de Darmanin. Les entreprises ne les ont pas fait venir. C'est l'État français, en maintenant la misère dans leurs pays mal décolonisés – c'est l'État français en y provoquant des guerres, qui les ont poussés à franchir le désert et la mer. Et c'est en les maintenant Sans-papiers, en France, que l'État a créé un marché de main-d'œuvre de 6 à 700 000 Sans-papiers dans lequel les employeurs n'ont qu'à piocher. Et nous confirmons. Ce sont bien souvent de grandes entreprises qui les utilisent. Mais elles le font à travers une cascade de sous-traitance, permise par l'État et qui dissimule leur responsabilité. Et l'État lui-même montre l'exemple. À **Chronopost**, à **DPD**, dans ces filiales de **La Poste**, entreprise d'État, des milliers d'intérimaires Sans-papiers trient les colis à toute heure du jour et de la nuit. La Poste a même reconnu récemment que nous avons raison et a retiré le contrat à la société Derichebourg sur les deux sites en grève.

Le troisième piquet est composé de grévistes de RSI, une société d'intérim spécialisée dans les chantiers du Bâtiment. Dans le BTP, l'utilisation de travailleurs Sans-papiers est systématique, au vu et au su des services de l'État.



Les trois piquets à la manifestation du 10 mai 2022, devant la Grande Arche en direction de la préfeture de Nanterre

Les règles de régularisation fabriquent de plus en plus de Sans-papiers

Les règles ? C'est ce que Macron a opposé à un homme, Sans-papiers depuis huit ans, qui l'a interpellé au mois de mai dans un de ses déplacements. Il a répondu "Ça veut dire que vous ne respectez pas les règles Monsieur. On a des règles." Ces règles, pour la régularisation, exigent que l'employeur parraine le travailleur ou la travailleuse. Mais le patron a rarement intérêt. Son intérêt est que son employé(e) continue à trimer dans des conditions proches de l'esclavage. Et quand son dos sera abîmé, il prendra quelqu'un autre. Ces règles font que la proportion de travailleurs sans titre parmi la population active est de plus en plus grande.

Régularisation et maltraitance informatique

Mais ces règles, brandies par Macron à Nevers, l'État ne les applique même plus. Les rendez-vous ne sont plus délivrés que par internet et les candidat(e)s ne parviennent pas à les obtenir. On peut s'acharner et se connecter des centaines de fois sans succès. Des personnes qui avaient un dossier complet, voient ainsi leurs documents vieillir et sortir des critères. Entre temps, elles ont été licenciées.

Et cette maltraitance se généralise maintenant aux personnes en renouvellement de titre. Des milliers de salarié(e)s dont le titre est en renouvellement se retrouvent au bout du compte sans titre, puis sans emploi et sans sécurité sociale, puis en danger de perdre leur logement.

Face aux grèves, les préfetures et le pouvoir nous ferment les portes et manœuvrent !

Dans l'Essonne, la préfecture d'Évry recevait certes des délégations lors de nos manifestations. Mais c'était chaque fois pour couvrir les manœuvres grossières et provocatrices de la Poste (DPD) et de son sous-traitant Derichebourg, qui refusaient de se reconnaître comme employeurs des travailleurs sans-papiers en lutte, s'asseyant y compris sur les conclusions de l'inspection du travail.

Vis-à-vis des grévistes, elle n'avait que « *les règles* » à la bouche. En revanche, elle acceptait avec Derichebourg des procédures complètement dérogatoires. C'est cette entreprise elle-même qui, au lieu de donner les documents de régularisation aux grévistes, les communiquait à la préfecture et elle y convoquait les personnes. Qui convoquait plutôt, car depuis quelques jours, elle est partie vers d'autres cieux, à la suite de l'annulation de ses contrats de sous-traitance par la Poste.

Dans les Hauts-de-Seine, la préfecture de Nanterre ne s'intéresse pas « *aux règles* ». Depuis le 3 décembre, 83 grévistes ont reçu de l'entreprise les documents de régularisation (cerfa). Une grande partie rentre de ce fait dans les critères de régularisation, mais la préfecture ne les applique plus. Elle se refuse à définir qui pourrait être régularisé. De plus elle campe dans son refus de recevoir une délégation des grévistes de RSI.

Dans le Val-de-Marne, la Préfecture de Créteil a reçu une délégation le 31 janvier, mais sans retour depuis, et a refusé de recevoir les grévistes sans papiers lors de nos dernières manifestations. Dernièrement d'ailleurs, les trois préfectures ont unifié leur attitude. Elles ne reçoivent plus ni l'une ni l'autre, sans doute sous l'égide d'une autorité centrale à Paris.

Le mépris pour « ceux qui ne sont rien » !!!

Cette attitude des préfetures face aux grèves traduit une **complicité affichée du pouvoir avec les employeurs, publics ou privés**, qui profitent massivement de l'exploitation du travail précaire et des travailleurs sans titre, pour s'assurer des profits colossaux basés sur **la négation des droits du travail et des droits sociaux élémentaires**.

Le refus de recevoir les grévistes est aussi cohérent avec le mépris de classe affiché par le pouvoir pour « ceux qui ne sont rien », selon les mots de Macron. Des gens « qui ne sont rien », mais qui font pourtant tourner entreprises et services au quotidien, et ne se voient concéder que le droit de subir et de se taire !

RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS

et dans l'immédiat :

LE GOUVERNEMENT DOIT RÉGULARISER LES OCCUPANTS DES TROIS PIQUETS DE GRÈVE, RSI, DPD et CHRONOPOST

Rassemblement mardi 14 juin à 14h00 place de la République

Expo photo de la lutte des trois piquets

Visitez notre facebook : <https://www.facebook.com/CTSPV94/>

Contribuez financièrement à la lutte : <https://lydia-app.com/collect/48135-caisse-de-grave/fr>
<https://www.cotizup.com/sanspapiersdpd>